



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 018-211801790-20241012-2024_031-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-031

L'an deux mil vingt-quatre, le douze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 04 octobre 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES :

Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Nathalie RIOU qui donne pouvoir à Jonathan MAILET

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Avenant au marché RUES de la MAIRIE et de l'EGLISE travaux de mise en sécurité et d'accessibilité

AVENANT N°1 : LOT VOIRIE AVENANT N°1 : LOT ENROBES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 marchés ont été signés avec l'Entreprise AXIROUTE relatif à l'aménagement des rues de la Mairie et de l'Eglise pour des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité d'un montant de 294 966.07 € HT pour le lot N°1 VOIRIE et d'un montant de 121 509.20 € HT pour le lot N° 2 ENROBES ;

Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires en cours de chantier :

LOT 1 VOIRIE montant HT plus-values : 50 736.68€ HT

-dépose de bordures et de caniveaux existants et pose de nouvelles bordures/caniveaux pour assurer le bon écoulement des eaux de ruissellement entraînant la création d'avaloirs d'eaux pluviales

-remplacement de tronçons endommagés du réseau d'eaux pluviales découverts au cours des travaux

-mise en œuvre d'une résine colorée sur les plateaux aux carrefours Marivol et Irantèles en remplacement d'un enrobé hydrodécapé initialement prévu au lot 2

-travaux divers : traçage au sol supplémentaire, bouches d'égout complémentaires, création d'un fossé...

Soit un nouveau montant HT du marché de 345 702.75 € HT (414 843.30 € TTC).

Des travaux en moins-value :

LOT 2 ENROBES montant HT moins-values : 9 077.60€ HT

-suppression d'enrobés hydrodécapés au profit d'une résine colorée réalisée dans le cadre du lot 1 voirie

Soit un nouveau montant HT du marché de 112 431.60 € HT (134 917.92 € TTC).

	MONTANT DU MARCHÉ	NOUVEAU MONTANT	POURCENTAGE
LOT 1 VOIRIE	294 966.07 € HT	345 702.75 € HT	+ 17.20 %
LOT 2 ENROBES	121 509.20 € HT	112 431.60 € HT	-8.07 %
TOTAUX	416 475.27 € HT	458 134.35 € HT	+ 10 % (41659.08 €)

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver la passation des avenants aux marchés de l'aménagement des rues de la Mairie et de l'Eglise d'un montant de 50 736.68 € HT (60 884.02 € TTC) pour le LOT 1 VOIRIE afin de prendre en compte les plus-values, et d'un montant de 9 077.60 € HT (10 892.12 € TTC) pour le LOT 2 ENROBES afin de prendre en compte les moins-values. Le total des travaux s'élève à 458 134.35 € TTC.

-d'autoriser le maire à signer les pièces nécessaires à l'établissement des avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver la passation des avenants aux marchés de l'aménagement des rues de la Mairie et de l'Eglise d'un montant de 50 736.68 € HT (60 884.02 € TTC) pour le LOT 1 VOIRIE afin de prendre en compte les plus-values, et d'un montant de 9 077.60 € HT (10 892.12 € TTC) pour le LOT 2 ENROBES afin de prendre en compte les moins-values. Le total des travaux s'élève à 458 134.35 € TTC.

-d'autoriser le maire à signer les pièces nécessaires à l'établissement des avenants

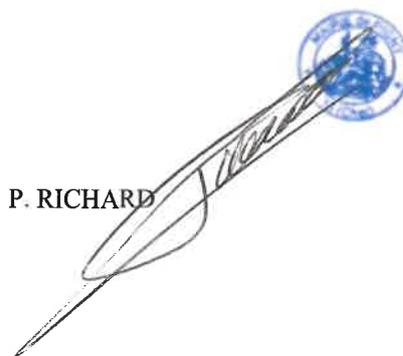
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,




P. PARFAIT



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :